Table ronde 4

Éducation et numérique, réseaux, services, usages

Ludovic LONGUEVAL, Directeur de projet Région numérique au pôle éducation jeunesse - Nord Pas-de-Calais CR

Présentation en ligne :

http://www.avicca.org/IMG/pdf/131127_CRNPdC_PRES_TRIP_EducationNumerique.pdf

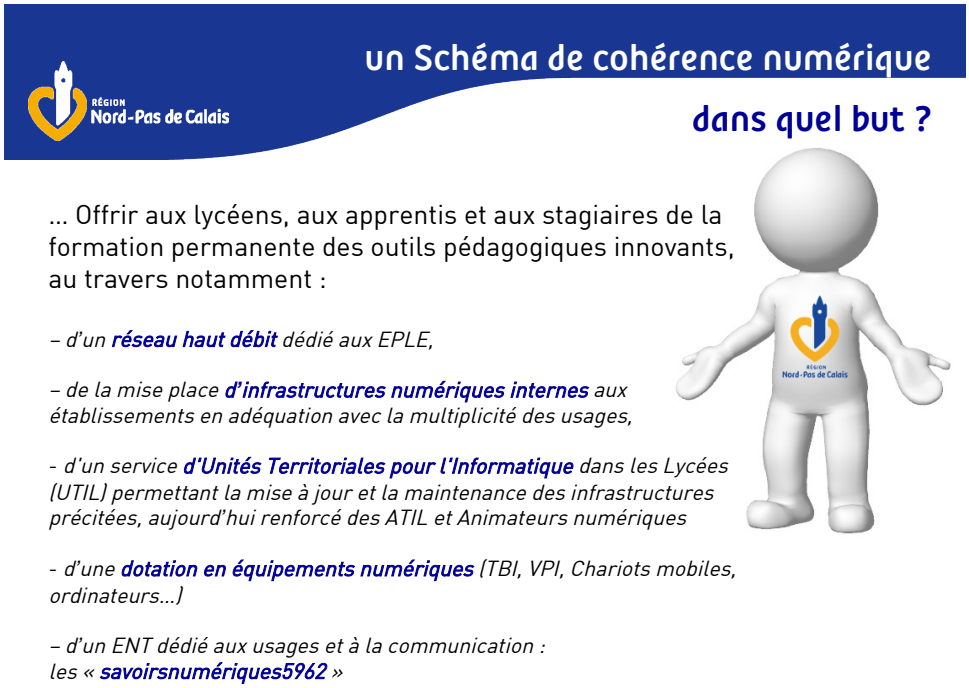
Je vais vous présenter une politique régionale mais aussi partenariale : régionale parce que je représente une collectivité régionale, le Nord Pas-de-Calais, mais aussi partenariale parce que j'interviens à la fois en tant que directeur de projet en région, et en tant qu'animateur de groupement de commandes pour la région, les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'Académie et la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt).

Une politique numérique régionale… Le schéma de cohérence numérique éducatif



Un schéma de cohérence numérique, c'est quoi ?

Qu'est-ce qu'un schéma de cohérence numérique pour une collectivité ? Pour l'exemple du Nord Pas-de-Calais, c'est participer à l'économie de la connaissance, réduire la fracture numérique - ce qui veut encore dire beaucoup de choses dans notre région -, et apporter un caractère innovant, à la fois dans les modes d'organisation, dans les contenus et dans les usages.



Un schéma de cohérence numérique, dans quel but ?

Sans revenir sur ce qui a été dit précédemment, le but de notre schéma de cohérence numérique est d'offrir aux lycéens, aux apprentis et aux stagiaires, c'est-à-dire aux apprenants au sens large, des outils pédagogiques innovants. Cela passe d'abord par un réseau haut débit pour les EPLE (Établissements publics locaux d'enseignement : lycées, lycées agricoles, établissements régionaux des déficients visuels, l'enseignement adapté, etc.), et par la mise en place d'infrastructures numériques internes.

Une région qui s'occupe de ses lycées, ce n'est pas la même chose qu'un conseil général avec ses collèges ou qu'une commune avec ses écoles, car nous ne sommes plus sur une logique de tronc commun et de salles un peu banalisées. De plus, en Nord Pas-de-Calais, nous avons pour moitié des LEGT (Lycées d'Enseignement Général et Technologique), et pour moitié des lycées professionnels qui sont très particuliers, car on va parler d'ateliers, de labo, de salles de sciences ou de TP. Ce sont des typologies de salles que l'on retrouve un peu au collège, et très peu ou pas du tout au niveau municipal, la problématique n'est donc pas tout à fait la même. Je ne peux, par exemple, pas dire qu'un lycée représente tant de salles avec 3 RJ45 chacune. Cela n'a aucun sens car dans un lycée, il peut y avoir 200 élèves

mais 10 000 m^2, ou 1 000 élèves et 1 000 m^2 à équiper, selon qu'il s'agisse d'un lycée agricole ou non, qu'il y ait des ateliers, des plantations ou des troupeaux de vaches, etc. Dans ce cadre, la problématique de la RJ45 n'est donc pas tout à fait la même.

Sur la problématique de la maintenance informatique, nous avons un service que nous appelons les UTIL (Unités Territoriales Informatique des Lycées) qui permet la mise à jour et la maintenance des équipements comme des infrastructures. Nous n'avons pas attendu la loi de refondation ou celles de la décentralisation pour prendre en compte la maintenance, il était préférable d'anticiper la démarche avec environ 200 lycées à gérer !

Ensuite, nous avons une politique de dotation en équipements numériques, qu'il s'agisse de PC (nous avons un parc moyen de 66 000 PC), de TBI, de VPI (vidéoprojecteurs)... Si l'on comptabilise toutes les dotations en numérique, on arrive a des chiffres qui paraissent un peu astronomiques mais qui, ramenés aux 180 000 apprenants ou trois millions de mètres carrés, ne le sont pas tant que cela. En revanche, nous ne sommes pas dans une logique de dotation annuelle et nous préférons travailler avec une logique de projets (appels à projets, appels à renouvellement).

Pour les PC par exemple, nous lançons un appel à projets « renouvellement » et un appel à projets « spécifiques ». Si un établissement de 1 500 élèves a 800 PC, nous ne lui disons pas arbitrairement que nous lui en donnons 200 en renouvellement. Notre logique est de lancer un appel à projets pour l'ensemble du parc des établissements et chacun répond en son âme et conscience. Les premières années, il y a toujours un peu d'exagération sur les commandes, mais comme nous avons les moyens de savoir ce qu'il y a dans les établissements, l'année suivante cela revient à une logique plus sereine et réelle. Nous complétons par des appels à projets spécifiques souvent sur projet pédagogique. Depuis 4 ans, nous sommes parvenus à une logique de remplacement. Nous venons de livrer près de 10 000 PC en un mois et demi, ce qui n'est pas si énorme sur un parc de 66 000 machines. La prouesse est plutôt de livrer ces 10 000 PC en un mois et demi, sur à peu près 180 sites différents : ils sont livrés, installés, masterisés, il faut que la remontée d'image soit faite et qu'ils soient utilisables en 48 heures. Pour cela nous avons besoin d'équipes de terrain !

Nous avons également un ENT un environnement numérique de travail qui s'appelle savoirs numériques 5962. La particularité de la région Nord Pas de Calais, c'est que nous avions déjà un ENT depuis 4 ans, mais nous sommes la première région de France à avoir décidé, alors qu'il y avait déjà 120 sites ouverts, de changer d'éditeur et d'engager ce que l'on appelle une réversibilité. Au départ, on nous a dit que nous étions fous, que cela ne se faisait pas et que, même en respectant le code des marchés publics, on se retrouverait avec le même éditeur… Et bien non, je vous expliquerai pourquoi ensuite.

Un schéma de cohérence numérique, c'est un choix stratégique ?

Un autre parti pris du Nord Pas-de-Calais est le choix d'un pilotage interne et d'un positionnement hiérarchique stratégique.

De qui le numérique éducatif doit-il dépendre ? De la direction de l'enseignement, des formations selon la taille de collectivité, de la DSI ? Est-ce un chef de projet ou un directeur qui doit être complètement responsable ? Notre réponse a été plus globale, le Président a dit : « j'estime que le numérique est devenu un levier incontournable des politiques publiques et qu'il mérite une direction générale ».

Nous avons donc créé il y a 3 ans cette direction générale Région numérique, avec Marc TAILLIEZ, le directeur général qui devait être là et que j'excuse et remplace, qui gère l'ensemble des dossiers numériques de la collectivité. En tant que directeur de projet, j'ai la chance d'être en double rattachement, c'est-à-dire que je dépends directement du DG Région numérique et de la DG en charge du pôle Éducation jeunesse qui gère les lycées, les CFA et les carrières sanitaires et sociales. C'est un avantage parce que c'est une transversalité permanente et un niveau hiérarchique qui permet d'être efficace sans pour autant être responsable des équipes qui sont dans les différentes directions.

Aves mes collègues proches, nous faisons travailler plus de 200 personnes qui sont réparties dans deux directions générales, mais je n'en ai pas pour autant la charge, je ne fais pas passer les entretiens de progrès par exemple, et cela m'arrange car cela prend du temps !

Voilà quelle a été notre réponse : nous avons créé une direction générale spécifique et un pôle direction projet pour le numérique éducatif.



Un parti pris qui se traduit par un pilotage interne à la collectivité et un positionnement hiérarchique stratégique.

Le numérique éducatif doit il être piloté par la direction des formations, par la direction des systèmes d'information, être externalisé ?

La réponse du Nord Pas-de-Calais a été apportée par la création d'une Direction générale « Région Numérique » transversale à l'ensemble des pôles et au positionnement d'un Directeur de projet Numérique avec un double rattachement pôle « Education Jeunesse » et pôle « Région Numérique »

Un schéma de cohérence numérique, articulé autour de projets ambitieux…

Notre schéma de cohérence numérique est représenté par ce schéma, sur lequel vous retrouvez les principaux axes.

Tout d'abord « Savoirs numériques 5962 », 59 pour le Nord et 62 pour le Pas-de-Calais, c'est le nom de l'ENT de la région.

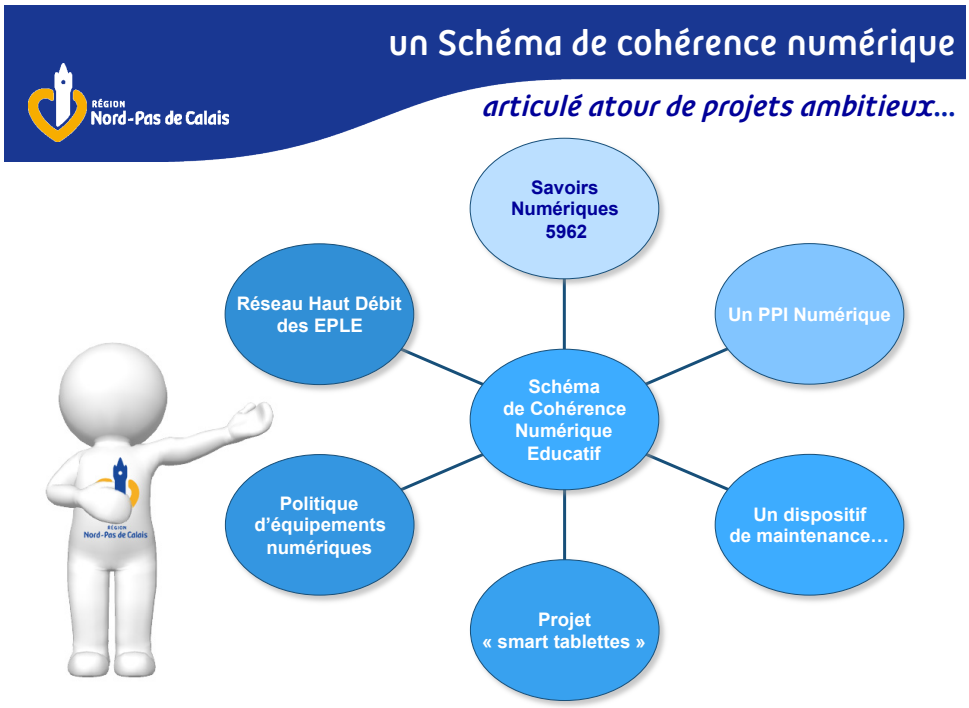
Le PPI numérique est le plan prévisionnel des investissements qui chaque année est voté au Conseil régional en complément du plan prévisionnel des investissements des lycées. Depuis 3 ans, le numérique n'est plus noyé dans la masse, il a une direction générale et il y a donc un plan prévisionnel d'investissement numérique au niveau des lycées qui est intégré mais qui a toute sa part, à la suite du PPI patrimonial.

Le dispositif de maintenance, qui est un peu particulier et que je présenterai ensuite, regroupe aujourd'hui plus de 200 personnes.

Nous avons également un projet « smart tablettes » et une expérimentation qui se fera sur environ 160 lycées, mais il ne s'agit pas simplement de doter chaque élève ou chaque apprenant d'une tablette, nous dotons l'établissement sur projet pédagogique d'un parc de machines, l'établissement ayant la charge des les mettre à disposition de ceux qui participent au projet pédagogique. Cela signifie qu'il ne s'agit pas forcément de groupes classes figés, ni sur une année complète, ou une période plus longue, c'est vraiment sur projet pédagogique, mais pas pour un projet de 15 jours, car nous pensons qu'il faut au moins un trimestre pour qu'un jeune s'approprie le support.

Ensuite, nous avons une politique d'équipements numériques.

Et le réseau haut débit des EPLE dont je vous reparlerai.

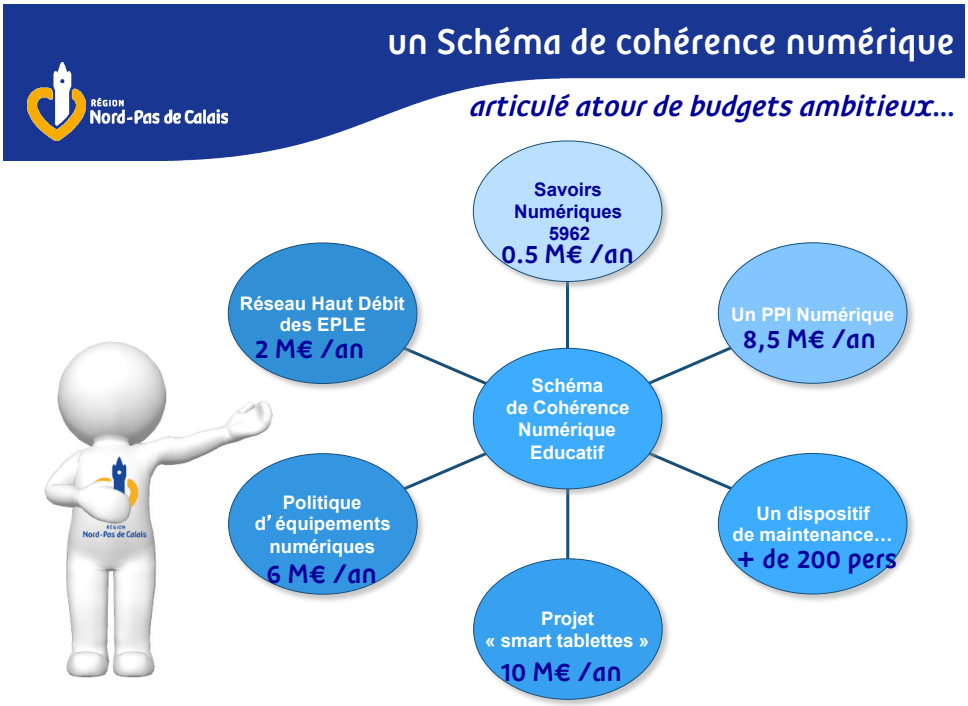


Un schéma de cohérence numérique, articulé autour de budgets ambitieux…

En termes de chiffres, l'ENT va nous coûter 500 000 euros par an maintenant.

Le PPI, à savoir les travaux de câblage, d'infrastructure, avec les petits actifs et quelques PABX, nous coûte environ 8 millions d'euros par an depuis trois ans. Encore environ un an à ce rythme, et toutes les infrastructures seront à jour avec une durée de vie et d'anticipation d'environ 5 ans. Il ne s'agit pas non plus de fibrage des lycées au niveau des infrastructures internes, cela ne sert à rien, il n'y a pas besoin de fibrer les lycées : une infrastructure classique peut être bien, le tout est qu'elle soit pertinente et importante.

Pour le dispositif de maintenance, il y a 200 personnes réparties en 3 niveaux. Premier niveau, les équipes UTIL (Unités Territoriales Informatiques des Lycées) qui comprennent 36 personnes : 6 au siège avec une hotline et en réseau avec des experts, et 30 personnes sur le territoire qui sont réparties en 6 secteurs, chaque secteur ayant la responsabilité d'environ 30 lycées, avec un chef de secteur de niveau ingénieur ou équivalant et 4 techniciens - 2 techniciens maintenance micro, 2 techniciens maintenance réseau. Au niveau juste en dessous, mais dépendants du chef de secteur UTIL, nous avons les ATIL : ce sont les personnels de l'Éducation nationale qui sont devenus des personnels collectivités territoriales et qui, par redéploiement, sont intégrés dans la logique du numérique (28 postes supplémentaires). Ils ont une « zone de chalandise » de 3 établissements. Enfin, troisième niveau, le Président vient de donner son accord sur 150 emplois d'avenir que nous avons estampillés animateurs numériques et qui sont en charge de l'animation et de la maintenance niveau 0 informatique dans les établissements, car il n'y a rien de pire, quand un utilisateur dit « ça ne marche pas », s'il n'y a personne sur place pour lui répondre. Quand cela ne marche pas dans une école ou un collège, ça râle, mais dans un lycée, cela ne râle pas, cela fait une note aux syndicats ! Notre réponse, ce sont donc ces 200 personnes, sachant que les animateurs numériques n'ont pas de zone d'action, ils sont dans l'établissement. Ce sont des emplois d'avenir sous le compte de la région mais mis à disposition fonctionnelle de l'établissement, donc sous la responsabilité de l'intendant et du chef d'établissement.

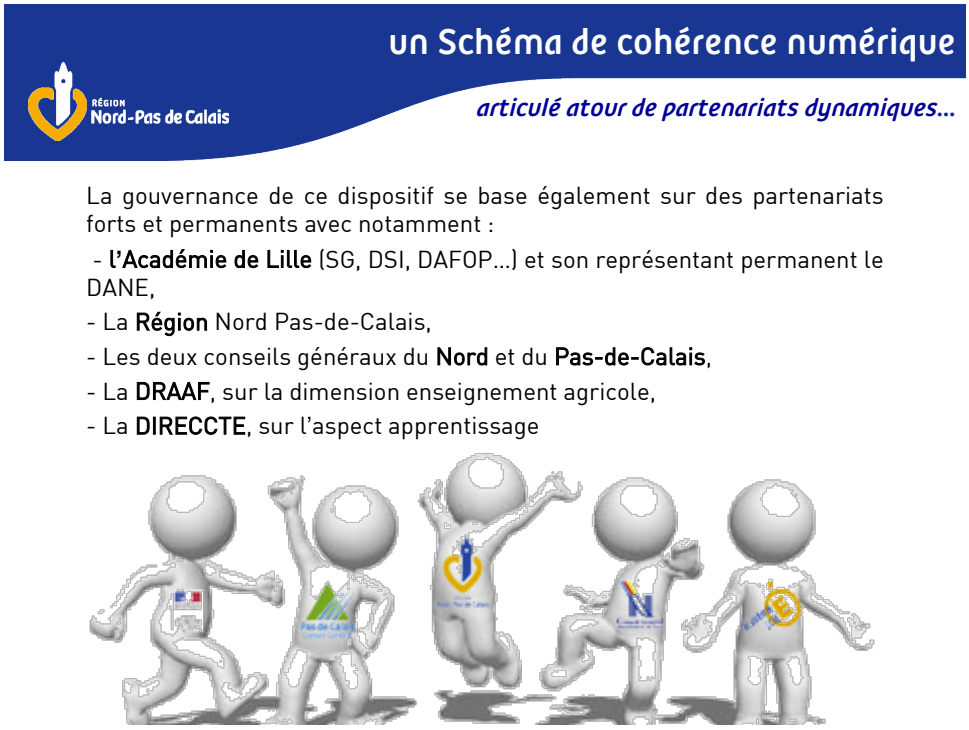


Un schéma de cohérence numérique, articulé autour de partenariats dynamiques…

Concernant le réseau Très haut débit, au-delà du syndicat mixte que nous venons de monter avec la région, les deux départements, Orange, SFR, les grosses intercommunalités, et - peut-être - Numericable, une décision a été prise de lancer des groupements de commandes sur deux sujets particuliers, pour réunir la région, les deux départements et l'Académie de Lille.

Depuis la loi PEILLON, ce n'est plus un conseiller TICE que nous avons en face de nous, mais un DAN (Délégué Académique Numérique) à qui j'ai rappelé humblement, quand il a été nommé que, de par la loi, un DAN était un temps plein pour assurer le lien avec la collectivité. Il a compris que, chaque semaine, il devait avoir un contact avec moi ou quelqu'un de la direction générale pour savoir, dossier par dossier, où nous en sommes, si cela avance ou pas. Dès que j'ai un problème dans un établissement qui relève de la pédagogie ou de l'Académie, même si c'est avec le DSI académique, je passe par lui, il est le point d'entrée unique au niveau de l'Académie. Si vous avez la chance de pouvoir travailler avec un DAN, c'est quand même très pratique.

Ensuite, nous avons intégré dans le groupement de commandes la DRAAF, pour tout ce qui est enseignement agricole, et je viens d'y ajouter la DIRECCTE, puisque j'ouvre aussi l'ENT dans les CFA. L'approche monde économique/monde associatif est très lourde et difficile à mettre en place, et nous avons donc intégré la logique de la DIRECCTE à l'intérieur de ce groupement de commandes.



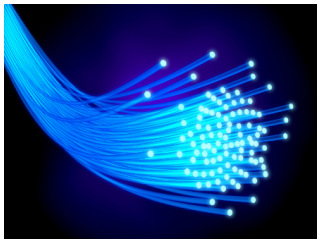
Deux exemples de dispositifs conventionnés

Dans les groupements de commandes il faut savoir qui fait quoi, qui est responsable de quoi et comment on le fait.

Nous avons lancé des groupements de commandes sur deux dossiers principaux : le haut débit, qui représentait un budget global d'environ 10 millions d'euros sur 4 ans pour les 3 collectivités ; et les ENT qui représentaient à la base un budget de 12 millions d'euros. Nous avons pensé que le plus simple était de sortir une convention de partenariat qui passerait en séance plénière dans chaque collectivité, au-delà des commissions, et que l'on ferait signer par les Présidents de collectivités et par le Recteur, avec une répartition des tâches.

Concernant le Nord Pas-de-Calais, la répartition a été simple : l'animation, la gestion et l'administratif des groupements de commandes ont été confiés à la région, en contrepartie, c'est la commission d'appel d'offres de la région qui officie pour l'ensemble du groupement. En revanche, en tant qu'animateur des groupements de commandes, j'ai demandé que chaque représentant soit toujours le même lors des réunions hebdomadaires du groupe projet. Je ne veux pas voir un chef de projet pour le département du Nord une semaine et en voir un autre la semaine suivante. Au moment de la signature du groupement, j'ai demandé à ce que soient définis des chefs de projets et qu'ils aient une autorité, avec une lettre de mission de leur Président : ils sont nommément responsable, et nous savons à quel niveau se situe leur autorité, c'est obligatoire.

Deux exemples de dispositifs conventionnés



- Le haut débit des EPLE (lycées, EREA, ERDV…) Budget estimatif de 10 M€

- Les Environnements Numériques de Travail (ENT) : budget estimatif de 12 M€

sont des dispositifs lancés à l'échelle du territoire régional.

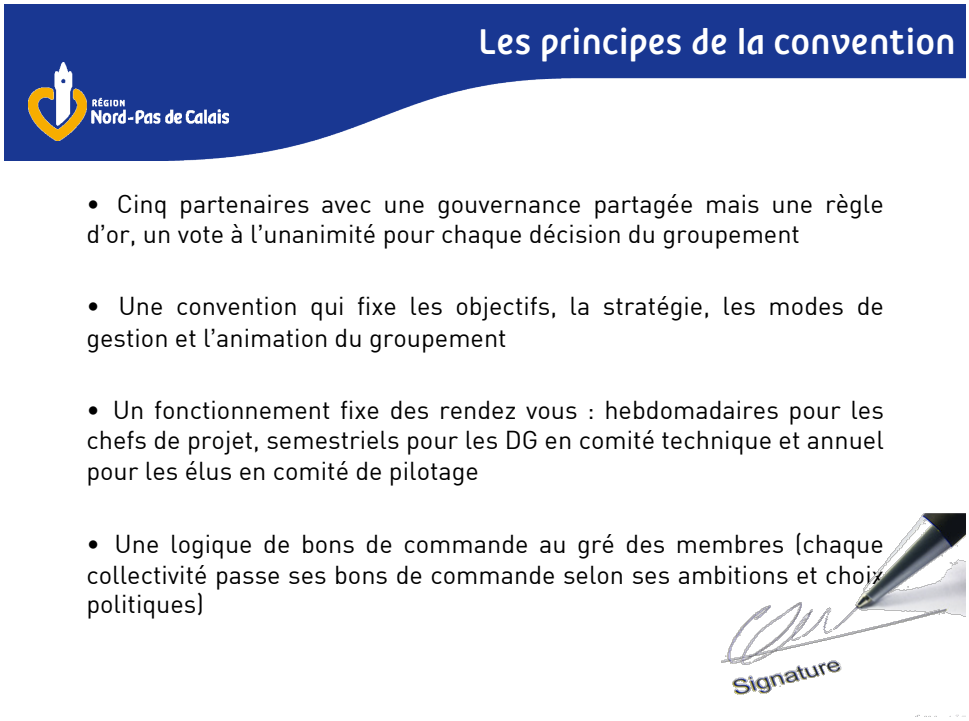
Ils ont fait l'objet de la création d'un groupement de commande sous couvert d'une convention de partenariat signée des Présidents et Recteur.



Les principes de la convention

Le fonctionnement du groupement est simple, les chefs de projets se réunissent toutes les semaines ; nous réunissons les directeurs généraux de façon semestrielle ; et nous faisons un comité de pilotage annuel avec les élus pour valider, ce qui nous sert à anticiper les débats budgétaires à venir.

Autre particularité de nos groupements de commandes : la région Nord Pas-de-Calais veut bien porter avec sa commission d'appel d'offres les choix des titulaires, même si nous écrivons ensemble les CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières), pour autant elle ne va pas préfinancer pour les autres collectivités, surtout compte tenu de la période. Nous choisissons donc un titulaire pour le groupement de commandes, mais chaque collectivité passe ses propres bons de commande au gré de ses budgets et de ses volontés politiques. Nous n'imposons rien à personne et la grille de déploiement que nous avons mise dans les CCTP n'a qu'une valeur indicative.



Le groupement de commandes - Haut débit des EPLE en chiffres

Concernant le groupement de commandes pour le haut débit des EPLE, nous avons passé un marché pour environ 600 établissements, puisqu'il y a environ 200 lycées en site, 150 collèges dans le Pas-de-Calais, 200 dans le Nord, une trentaine de CFA et des sites « divers ». Nous avons passé un marché avec un BPU (Bordereau des Prix Unitaires) qui va de 2 Mbit/s à 400 Mbit/s en passant par l'ADSL ou la fibre optique.

Je suis un fervent défenseur de la fibre optique, d'une part, parce qu'il y a plus de débit et, d'autre part, parce que c'est symétrique, ce qui est un avantage indéniable quand on parle d'usages, notamment des ENT. Je préfère donc passer en fibre optique et j'ai convaincu les départements en leur disant que je préférais qu'ils soient à 6 Mbit/s en fibre optique qu'à 8 ou 10 Mbit/s en ADSL, parce qu'au moins la symétrie est assurée et garantie, et c'est beaucoup plus simple.

Nous avons un partenaire unique sur le territoire, car nous avons fait 4 lots, zones et c'est le même qui a été retenu.

Par rapport au budget estimé, le fait d'avoir 600 sites, trois collectivités et deux représentations de l'État - notamment la Préfecture avec la DIRECCTE, ou l'Académie et la DRAAF -, a eu un effet de masse assez important sur les marchés : grâce à cela, nous avons réalisé une non-dépense à venir d'à peu près 50%. Ce n'est pas neutre, quand on prévoit un budget de 10 à 12 millions et que l'on annonce aux élus que tout compte fait, suite au passage en commission d'appel d'offres, cette part va pouvoir être réduite…



Le groupement de commandes - Haut débit des EPLE

Premier avantage du groupement de commandes : le débit. Quand des ingénieurs commerciaux, quels qu'ils soient (Orange, SFR, Numericable, Colt…) arrivent dans un établissement type lycée, ils annoncent un débit fibre entre 10 et 20 Mbit/s avec des frais d'accès au service d'environ 900 euros et un abonnement mensuel d'environ 1 250 euros HT. L'établissement qui ne peut pas mettre autant appelle donc la collectivité. En fait nous leur proposons alors d'accepter de perdre un peu leur l'autonomie et de nous confier cette action. Je rappelle qu'en vertu de l'autonomie des établissements, c'est l'intendant qui signe le bon de commande chez le fournisseur. Mais aujourd'hui, dans le Nord Pas-de-Calais, avec le groupement de commandes, c'est la région qui a passé le marché, qui paie en direct et qui met à disposition la fibre pour ses établissements.

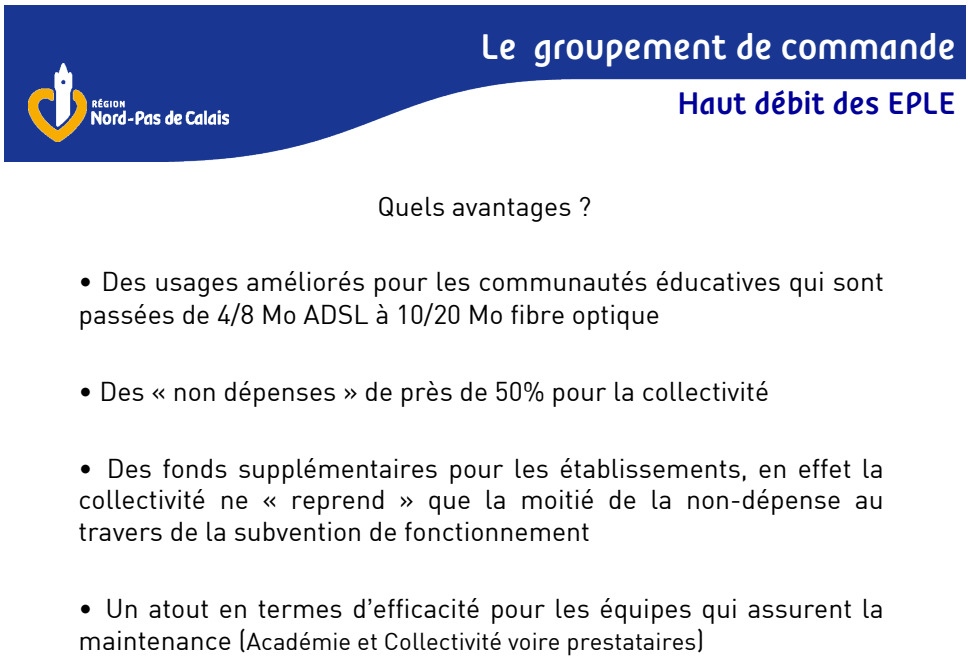
Si je compare avec cette proposition commerciale, nous arrivons à des frais d'accès au service de zéro euro. C'est un point très important. Pour un lycée situé en centre ville, si la fibre passait à proximité, ce n'était pas très compliqué à faire pour un opérateur ; mais pour un lycée agricole, s'il y avait 3 km de câble et de fibre à tirer, l'opérateur disait qu'il allait commencer par un million de travaux et qu'il reviendrait les voir après pour le coût de l'abonnement… Il valait mieux passer par une liaison satellitaire. Un marché global amène donc les frais d'accès au service à zéro euros pour tous et permet de faire baisser le coût mensuel de 600 ou 690 euros pour 10 à 20 Mbit/s.

Deuxième avantage : en fait, le retour sur investissement se fait rapidement, dès l'année N+1 ou N+2. En effet, nous avons intégré la téléphonie sur IP dans notre abonnement en fibre optique avec le groupement de commandes. Donc elle ne coûte rien, et comme les autocommutateurs sont assez récents, ou que les plus anciens ne nécessitent qu'une passerelle et pas de changer l'ensemble des actifs, cela nous

permet de ne pas devoir changer toute l'infrastructure et de passer en téléphonie sur IP, tout en gardant les lignes obligatoires (ascenseurs, ateliers…).

À titre d'exemple, aujourd'hui, le coût moyen pour un établissement type lycée est de 1 500 euros mensuels pour Internet et la téléphonie. À partir de janvier, cela nous coûtera 790 euros, donc une non-dépense à venir, sachant qu'elle sera laissée à 50% comme bénéfice pour l'établissement, pour ses projets pédagogiques. C'est un des avantages permis par le groupement de commandes et c'est un choix de l'exécutif régional.

Parmi les autres avantages, passer de 4 - 8 Mbit/s ADSL à 10 - 20 Mbit/s fibre, c'est s'assurer un certain confort de fonctionnement. Les non-dépenses représentent quand même 50% alors que nous amenons une valeur ajoutée. Et puis c'est un atout en termes d'efficacité pour nos équipes techniques, parce que, quelque soit l'établissement dans lequel elles arrivent, elles connaissent le type d'abonnement et le type d'actifs qu'il y a derrière, ce qui facilite beaucoup les interventions.



Le groupement de commandes - ENT en chiffres (1/2)

Sur le marché ENT qui vient de s'ouvrir également avec la même logique de groupement de commandes, nous avons également 45% de non-dépenses à venir.

Aujourd'hui, le fait d'avoir un éditeur unique pour l'ensemble des lycées, des CFA et des collèges, est un avantage non négligeable.



Le groupement de commandes - ENT en chiffres (2/2)

En 2013 nous avons ouvert l'ENT sur 175 lycées, les 30 CFA qui étaient sous la responsabilité de la région et une quarantaine de collèges. En 2014, il nous reste une vague de 60 à 100 collèges à ouvrir.

Nous allons également faire une expérimentation avant 2015 : dans le Pas-de-Calais, 3 collèges vont intégrer les classes de CM2 en tant que classes invitées, dans la logique de passage entre les niveaux (primaire-secondaire) dont nous parlions pour 2015. Là aussi, je suis d'accord avec mes collègues, nous essayons d'anticiper.

Le coût de lancement de l'ENT est un peu élevé, 4 950 euros, mais il concerne la plate-forme éditrice, l'hébergement, l'installation et les formations (2 jours de formation pour deux animateurs, 2 jours pour deux administrateurs, plus une journée sur site et une journée d'aide à l'installation de l'ensemble des connecteurs).

En termes de ressources au niveau de la région, nous intégrons 5 langues, l'histoire de l'Art, et la maîtrise des savoirs de base. Il ne s'agit pas uniquement de savoir lire, écrire et compter, mais par exemple de permettre à un lycéen scientifique qui arrivera en fac de médecine l'année suivante, de se mettre niveau en français pour éviter de prendre une mauvaise note dans ses premières copies parce qu'elles seront bourrées de fautes, c'est fréquent… La maîtrise des savoirs de base, cela s'entend aussi à l'entrée d'un parcours de formation.

Nous avons parlé des avantages des ENT, notamment la communication des collectivités envers la communauté éducative, y compris les parents car ils sont présents au niveau des écoles et encore un peu au niveau des collèges, mais au niveau des lycées, ils sont beaucoup plus rares et le fait d'intégrer un ENT les fait entrer dans la dynamique. De la même façon, faire entrer un ENT dans les CFA permet d'y faire entrer le monde économique.



- en 2013 ont été ouverts 175 lycées, 30 CFA et 40 collèges
- en 2014, entre 50 et 60 collèges devraient ouvrir leur ENT
- Une expérimentation va permettre d'intégrer les classes de CM2 sur trois collèges (système de classes invitées)
- des ressources numériques offertes par la collectivité régionale aux lycées et CFA (5 langues, Histoire de l'Art et MSB)
- Une plus grande communication entre les collectivités et les communautés éducatives (enseignants, élèves, parents, CPE…)
- Un coût de lancement de 4 950 € (plate-forme, hébergement, formations, assistance…) en année 1 puis un coût annuel de 990 € pour l'hébergement et les montées de version.

Un schéma de cohérence numérique avec des spécificités régionales

A l'heure actuelle, nos projets spécifiques concernent la maintenance informatique que je vous ai déjà décrite avec ses trois niveaux, et l'opération « smart tablettes », tablettes qui sont en train d'être livrées, pour un budget à hauteur de 10 millions d'euros.

un Schéma de cohérence numérique

avec des spécificités régionales

Au-delà de la gouvernance partenariale et des budgets conséquents alloués aux différents dispositifs, la région a décidé d'investir massivement sur deux dossiers :

La **maintenance informatique**, depuis deux ans la collectivité a embauché 36 agents UTIL (Unités Territoriales Informatique de Lycées) répartis sur le territoire pour assurer la maintenance de niveau 2 et supérieur. 28 postes ATIL supplémentaires viennent depuis 2013 renforcer ce dispositif pour la maintenance de premier niveau, enfin 150 animateurs numériques sont en cours de recrutement (90 en poste à ce jour) sous contrat d'avenir pour assurer le lien sur site.

L'opération « **Smart Tablettes** », elle concerne la dotation via les établissements de smart tablettes aux communautés éducatives en lien direct avec l'ENT régional. 13 000 machines sont en cours de distribution pour un budget global de 10 M€.



un Schéma de cohérence numérique

c'est aussi des modes de financements

Face aux dépenses énoncées plus avant, il y a des recettes…

- Tout d'abord des crédits de droit commun, le budget de l'institution, notamment sur les enjeux en termes d' équipements et de câblages,

- Des crédits européens, sur les équipements spécifiques et innovants, 8 M€ ont été obtenus en cofinancement FEDER sur la période qui se termine au 31/12/2013…

- Des fonds spécifiques sur les travaux de modernisation des infrastructures, un prêt à la BEI (Banque Européenne d'Investissements) vient d'être obtenu (taux inférieur à 1% sur 25 ans)

Un schéma de cohérence numérique, c'est aussi… des modes de financements

Nous dépensons beaucoup d'argent chaque année, en 2013 ce sont environ 25 millions d'euros… qui proviennent tout d'abord de crédits de droit commun ; de

fonds notamment FEDER estampillés investissement, même si le FEDER n'est pas sensé faire que de l'investissement ; et de fonds spécifiques de la Banque européenne d'investissements. La région Nord Pas-de-Calais vient par ailleurs de signer un accord avec la Banque européenne d'investissements à hauteur de 600 millions d'euros pour ses lycées sur 25 ans à un taux inférieur à 1%.

Patrick VUITTON

Merci à tous les intervenants, c'était tout à fait passionnant. J'ai beaucoup appris au cours de cette table ronde, ce n'est pas le cœur de nos sujets habituels ici, mais nous voyons bien que cela en est une extension. Cela répond aussi en partie à ce que nous disent les opérateurs - « occupez-vous des services… » -, et nous voyons que les budgets qui y sont consacrés sont déjà très conséquents.